

COMMUNE DE DENGES

— FORMULAIRE DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S)



SITUATION, LOCALISATION

Adresse (rue et numéro)

Route du Lac 25

Numéro parcelle

246 et 247

Parcelle PPE

☐

AUTEUR DE LA DEMANDE

Nom

WEIBEL

Prénom

David

Adresse (rue et numéro)

Bvd Helvétique 30

Code postal et commune

1207 Genève

Email

info@davidweibel.ch

Téléphone

022/320.41.60

Date

14.08.25

Signature

PROPRIETAIRE

☐

identique à l'auteur (si coché, pas besoin de remplir)

Nom

HABIDOM SA et ISELI Pierre

Prénom

Adresse (rue et numéro)

Rue du Borgeaud 26

Code postal et commune

1196 Gland

Email

pierre_iseli@bluewin.ch

Téléphone

Date

14.08.25

Signature

GERANT PPE

☐

identique au propriétaire (si coché, pas besoin de remplir)

Nom

Prénom

Adresse (rue et numéro)

Code postal et commune

Email

Téléphone

Date

Signature

Le présent formulaire doit être adressé, dûment complété et signé par le(s) propriétaire(s) (ou son mandataire) et par l'administrateur pour les PPE au Greffe municipal. Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale.

Commune de Denges

Route du Lac 2a, CH-1026 Denges

<https://www.denges.ch> greffe@denges.ch +41 21 803 07 07

TYPE DE DEMANDE



Abattage



Elagage



Recépage sélectif

LISTE DES ARBRES A ABATTRE

N° plan	Essence à abattre et âge	Diamètre 1m du sol	Hauteur en m	Essence compensatoire art. 16 LPrPNP	Motif			
					M1	M2	M3	M4
1	<i>Alnus glutinosa</i>	32,46	8	Erable rouge	X			
2	<i>Alnus glutinosa</i>	30,87	8	Micocondier Porcuse			X	
3	<i>Alnus glutinosa</i>	25,46	7	Erable feuille d'acier			X	
4	<i>Picea abies</i>	30,15	11	Orme champêtre			X	
5	<i>Alnus glutinosa</i>	24,73	7	Tilleul grandes feuilles			X	
6	<i>Alnus glutinosa</i>	25,14	5	Hêtre de Perse			X	
7	<i>Alnus glutinosa</i>	27,69 25,46	5	Cerisier	X			
8	<i>Thuja</i>	9,54	3	Pommier	X			
29	<i>Magnolia Grandiflora</i>	25,46	5	Noyer			X	
30	<i>Ficus carica</i>	Cépeé	3	Erable à feuilles d'acier			X	
33	<i>Thuja</i>	Cépeé	3	Erable rouge			X	

ETAT SANITAIRE art. 15 LPrPNP

- M1 : Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- M2 : Entrave avérée à l'exploitation agricole
- M3 : Impératifs de construction ou d'aménagement
- M4 : Autre à préciser :

Arbres terminal + Orme champêtre sont plantés en compensation (soit 13 arbres au total).

DOCUMENTS A FOURNIR

- Photo(s) du ou des arbres à abattre (reprendre les numéros du tableau ci-dessus)
- Plan de situation ou croquis précisant l'emplacement des arbres à abattre et des arbres compensatoires (reprendre les numéros du tableau ci-dessus)

Selon l'article de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Commune de Denges

Route du Lac 2a, CH-1026 Denges

<https://www.denges.ch> greffe@denges.ch +41 21 803 07 07